

En cas de changement à l'intérieur de l'entité, présentez-vous au plus tard 8 jours après le changement au service population avec les cartes d'identité de toute la famille.

En cas de départ de BERNISSART, présentez-vous à l'administration communale de votre nouveau lieu de résidence.

En cas d'arrivée à BERNISSART, présentez-vous au service population de l'administration communale de Bernissart.

Coût : 3,00 €

[Retour à la page "Service Population"](#)